

7-8 EDOUARD VII, A. 1908

du résultat de l'enquête que vous avez tenue; que vous avez estimé les dommages à \$25,990, et que vous avez recommandé qu'une somme additionnelle de \$1,000 fût allouée aux réclamants pour les honoraires de leurs avocats. Vous ajoutez que vous avez reçu un télégramme annonçant que les indemnités dont vous aviez recommandé le paiement ont été approuvées par le Conseil des ministres et que les sommes allouées seront insérées dans le budget supplémentaire qui sera soumis au parlement à la présente session et payées au réclamants dès qu'elles auront été votées.

"J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai communiqué le contenu de votre note à notre ministre à Londres et je ne doute pas qu'il soit très satisfait du résultat.

"A l'enquête que vous avez tenue, mes collègues et moi n'étions et ne pouvions être que de simples spectateurs; cependant nous tenons à vous exprimer notre haute appréciation de l'impartialité et de l'esprit de justice dont vous avez fait preuve et nous désirons aussi vous présenter nos sincères remerciements pour les nombreuses marques de courtoisie que vous nous avez témoignées.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur,

"Votre obéissant serviteur,

"TUNG CHENG-LING."

"Monsieur MACKENZIE KING, C.M.G.,

"Commissaire Royal, etc.,

"Vancouver, C.-B."

J'ai dit que M. Tung Cheng-Ling et d'autres fonctionnaires chinois avaient assisté aux séances de la Commission. Leur présence démontrait que le gouvernement chinois approuvait le gouvernement canadien d'avoir institué une enquête et constituait pour les réclamants une garantie que leurs intérêts seraient effectivement protégés devant la Commission (si toutefois pareille garantie était nécessaire). Tous se sont empressés de me prêter leur concours et ont été très courtois à mon égard. Je dois faire une mention spéciale des importants services rendus par M. Owyang King lorsqu'il s'est agi de dresser les diverses réclamations et de l'aide précieuse qu'a prêtée à la Commission M. McEvoy, l'habile avocat qui représentait les réclamants. N'eût été le travail que M. Owyang King et M. McEvoy ont fait immédiatement après les émeutes en vue de déterminer les pertes qui avaient été subies, ma tâche aurait été très ardue et l'enquête aurait duré beaucoup plus longtemps.

En terminant, je désire attirer respectueusement l'attention du gouvernement fédéral sur un fait très important qui a été révélé au cours de l'enquête que j'ai tenue. Deux fabricants d'opium ont réclamé chacun \$600 pour pertes subies à raison de la suspension de leur commerce pendant les 6 jours qu'avaient duré les émeutes. Je fus quelque peu surpris de cela. Il ne paraît, cependant, exister aucune loi prohibant l'importation de l'opium et sa fabrication au Canada et, à Vancouver, il suffit de payer une patente de \$500 pour avoir le droit de manufacturer ce produit.

Pour établir la base sur laquelle les pertes, dans ces cas, devaient être évaluées, je me suis enquis à fond de la nature et de l'étendue des affaires faites par les deux